

Equipement	Caractéristiques et performances	Taux	Prise en compte		Plafond de dépense
			Matériel	Main d'œuvre	

Isolation thermique des parois vitrées

Fenêtre ou porte fenêtre	$U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \geq 0,3$ OU $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \geq 0,36$	N° avis CSTB U_w : norme NF EN 14 351-1 S_w : norme XP P 50-777	15%*	X		670€ TTC / Fenêtre
Fenêtre en toiture	$U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \leq 0,36$					
Doubles fenêtres	$U_w \leq 1,8 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \geq 0,32$					
* Éligibilité des fenêtres si elles viennent en remplacement de fenêtres en simple vitrage (mention à préciser sur le devis), à un taux de 15% de la dépense éligible (matériel TTC) plafonné à 670€ TTC / fenêtres.						

Isolation des parois opaques

Isolation des murs donnant sur l'extérieur ou sur un local non chauffé	$R \geq 3,7 \text{ m}^2.\text{K/W}$	Isolant non réfléchissant : N° ACERMI Norme NF EN 12664, NF EN 12 667, NF EN 12939 Isolant réfléchissant : Norme NF EN 16012	30 %	X	X	100 € TTC / m ² pour une isolation intérieure 150 € TTC / m ² pour une isolation extérieure
Isolation d'un plancher de comble perdu	$R \geq 7 \text{ m}^2.\text{K/W}$					
Isolation sous rampants de toiture	$R \geq 6 \text{ m}^2.\text{K/W}$					
Isolation d'une toiture-terrasse	$R \geq 4,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$					
Isolation du plancher bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	$R \geq 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$					

Equipement de chauffage ou de production d'eau chaude

Chaudière à haute performance énergétique gaz ($P \leq 70 \text{ kW}$)	Efficacité saisonnière $\geq 92\%$		30%	X		3 350 € TTC
Chaudière à haute performance énergétique ($P \geq 70 \text{ kW}$)	Efficacité saisonnière $\geq 87\%$ mesurée à 100% de la puissance thermique nominale ET $\geq 95,5\%$ mesurée à 30% de la puissance thermique nominale					
Chaudière biomasse	Classe 5	Norme NF EN 303.5	30%	X	X**	-
Poêle, insert, cuisinière à bois	Rendement $\geq 70\%$ Taux de CO $\leq 0,3\%$ Taux de particule PM $\leq 90 \text{ mg/Nm}^3$ Indice de performance environnementale I ≤ 1	Poêle : norme NF EN 13240, NF 14785 ou EN 15250 Insert et foyer fermé : norme NF EN 13229 Cuisinière : norme NF EN 12815				

** Pour les ménages aux revenus modestes ou très modestes selon les barèmes de l'ANAH.

Equipement	Caractéristiques et performances	Taux	Prise en compte		Plafond de dépense
			Matériel	Main d'œuvre	

Equipement de chauffage ou de production d'eau chaude (Suite)

Pompe à chaleur air/eau	Basse température : efficacité énergétique saisonnière ≥126%				30 %	X	X**	-			
Pompe à chaleur géothermique	Moyenne et haute température : efficacité énergétique saisonnière ≥111%										
Chauffe-eau thermodynamique / Pompe à chaleur produisant l'ECS	Profil de soutirage	M	L	XL	30 %	X		4000 € TTC** 3000 € TTC			
	Efficacité énergétique	95%	100%	110%							
Solaire thermique à circulation liquide	Productivité 600 W/m²	Certification CSTBat ou Solar Keymark						30 %	X		1000 € TTC / m²
Solaire thermique à air	Productivité 500 W/m²	Profil de soutirage	Efficacité énergétique								400 € TTC / m²
Solaire hybride (thermique et électrique) à circulation liquide	Productivité 500 W/m²	M	65%								400 € TTC / m² (limite 10 m²)
		L	75%								200 € TTC / m² (limite 20 m²)
Solaire hybride (thermique et électrique) à air	Productivité 250 W/m²	XL	80%								3350 € TTC
		XL	85%								
Chaudière micro-cogénération gaz dans un immeuble	Maximum 3 kVA / logement										
Système de fourniture d'électricité à partir de l'énergie hydraulique et biomasse	-							-			

Divers

Appareils de régulation de chauffage	Classe IV, V, VI, VII ou VIII ou robinets thermostatiques			30 %	X			-			
Compteur individuel d'énergie thermique et répartiteurs de frais de chauffage	Décret n° 2001-387 du 3 mai 2001										
Calorifugeage	$k \leq 2,6*d + 0,2$	Norme NF EN 12 828									
Raccordement à un réseau de chaleur	Alimentation majoritairement par des énergies renouvelables ou une cogénération										
Réalisation d'un diagnostic de performance énergétique	Un par période de 5 ans (hors vente)										X
Borne de recharge pour véhicule électrique	Norme IEC 62196-2/ Directive 2014/94/UE										X
Enlèvement de la cuve de fioul	Pour les ménages aux revenus modestes ou très modestes							50%			X
Audit énergétique	Uniquement s'il est réalisé en dehors de l'obligation réglementaire. L'audit comprend des propositions de travaux dont au moins une permet d'atteindre le niveau BBC rénovation			30%			X	Professionnel RGE Études ou architectes référencés ou entreprise certifiée « offre globale »			